

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT LA REALISATION DE TRAVAUX

(En conformité avec la norme NF X46-020)

N° 6113955-1-1-0

Date d'émission : 13/02/2014

Crèche ROUCAS BLANC
Zone de travaux : Salle d'eau(R+1) +
réfectoire/Cuisine(R+1)
Crèche du ROUCAS BLANC
14 Traverse SERRE
13007 MARSEILLE

Rédacteur	Visa	Version	Date	Cachet de la Société
ACHOUR KECHIT		0	13/02/2014	 ARCALIA FRANCE - S.A.S. au capital de 37 100 € Siège : 4-6, rue Langevin - ZAC des Garennes 78130 LES MUREAUX RCS Versailles 533 135 612 - Code APE : 7112B Tél. 01 30 04 15 20

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS Certification - 60, avenue du Général de Gaulle - 92046 PARIS LA DEFENSE.

SOMMAIRE

1	CONCLUSION.....	3
2	IDENTIFICATION DES DIFFERENTS INTERVENANTS.....	4
3	OBJET DE LA MISSION	5
3.1	Cadre réglementaire	5
3.2	Objectif et détail de la mission	5
3.3	Limites de la mission	8
4	DOCUMENTS SOURCES	9
4.1	Documents fournis par le client ou disponibles le jour de la visite	9
4.2	Documents non fournis par le client.....	9
5	CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	10
5.1	Informations relatives au bâtiment	10
5.2	Informations relatives à la mission	10
5.3	Prélèvements de matériaux et produits de l'annexe A de la norme NFX 46-020	11
6	LISTE ET LOCALISATION DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES	12
6.1	Matériaux et produits, concernés par le programme de travaux, contenant de l'amiante	12
6.2	Matériaux et produits, concernés par le programme de travaux, ne contenant pas d'amiante	12

Liste des annexes au rapport de repérage :

- ☒ Fiches de visite (*identifiant les locaux visités et l'ensemble des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante repérés*)
- ☒ Résultats et rapports d'analyse des prélèvements transmis au laboratoire
- ☐ Cartographie (*localisation sur plans fournis des zones contenant des matériaux amiantés*)
- ☒ Assurance professionnelle
- ☒ Certificat de l'opérateur de repérage

1 CONCLUSION

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits de l'annexe A de la norme NF X 46-020 : après vérification (marquage du matériau, matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante, document consulté, résultat d'analyse), ils ne contiennent pas d'amiante.

2 IDENTIFICATION DES DIFFERENTS INTERVENANTS

COMMANDITAIRE :

Société : VILLE DE MARSEILLE
Adresse : Directions territoriales SUD
1 place Saint Eugène
13007 Marseille
Tél : 04 91 14 52 01
Fax : -
Représenté par : M. FIGON

PROPRIETAIRE :

Société : VILLE DE MARSEILLE
Adresse : Directions territoriales SUD
1 place Saint Eugène
13007 Marseille
Tél : 04 91 14 52 01
Fax : -
Représenté par : M. MARTIN

ACCOMPAGNATEUR / REPRESENTANT DU SITE:

« Pas d'accompagnateur »

OPERATEUR DE REPERAGE :

Société : ARCALIA France
Opérateur : ACHOUR KECHIT
Certificat n°2147531 délivré par Bureau Veritas Certification
Date de validité de la certification : 15/4/2015
Assurance : HISCOX n° HA RCP0082237
Adresse : 115 rue Louis Armand
13290 Aix en Provence
Tél : 04 42 26 58 45
Fax : 04 42 26 80 95

LABORATOIRE :

Société : Eurofins Ascal Bâtiment Sud-Est
Accréditation : COFRAC N° 1-1591
Adresse : 2 rue Chanoine Ploton
42000 Saint Etienne
Tél : 04 77 92 36 30
Fax : 01 57 67 36 84

3 OBJET DE LA MISSION

3.1 Cadre réglementaire

- Code du Travail - Section 3, sous-section 2 Art. R. 4412-97, selon le décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante.
- Norme NFX 46-020 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

3.2 Objectif et détail de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive tous les locaux concernés et affectés par le programme des travaux. Il identifie les composants de la construction, puis inspecte les matériaux et produits en se référant à l'annexe A de la norme NFX 46-020 qui constitue la base du repérage.

Seuls les composants de la construction concernés par le programme des travaux, ont fait l'objet du repérage.

Annexe A de la norme NFX 46-020

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Mur et cloisons «en dur» (suite)	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP)
	Joints (de dilatation, d'assemblage)
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP)
	Joints (de dilatation, d'assemblage, de liaison avec la poutraison)
	Entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre) Coffrage perdu
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons
	Isolant intérieur
	Jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH et ERP): tresse, carton, fibres-ciment.
Gaines et coffres verticaux (vérification des intérieurs et des extérieurs)	Flocage
	Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP)
	Panneaux
	Jonction entre panneaux
Portes coupe-feu	Vantaux et joints (sur battants et dormants y compris oculus, etc.
Portes pare flamme	
Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare-flamme	Sous-couches des tissus muraux
	Revêtements durs (plaques revêtues d'amiante-ciment, fibres-ciment)

	Colles des carrelages
	Peintures (intumescents, bitumineuses, décoratives)
2. Plafonds et faux-plafonds	
Plafonds	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP)
	Panneaux collés, vissés
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite) Cales de ferrailage
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP)
	Joints (de dilatation, d'assemblage, de liaison) plaques de ripage
	Entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre) Coffrage perdu
	Peintures (intumescents, bitumineuses, décoratives)
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies Jonctions avec la façade Calfeutrements Joints de dilatation.
Gaines et coffres horizontaux	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP)
	Panneaux Jonction entre panneaux
Faux-plafonds	Panneaux et plaques.
	Jonctions entre faux plafond et structure Joints entre panneaux ou plaques
COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
2. Plafonds et faux-plafonds (suite)	
Faux-plafonds (suite)	Pare-vapeur Le pare-vapeur est celui du complexe isolant placé au-dessus du panneau de faux plafond Isolant de faux plafond L'isolant à rechercher est celui déroulé ou posé dans le plenum au-dessus du panneau de faux plafond Cantonnements Le cantonnement à rechercher est celui constitué dans le plenum en jonction entre les cloisons ou murs et le plancher haut supérieur
Suspentes et contrevents	Flocage Protections en plâtre Peintures intumescents
3. Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sol y compris revêtements de sols sportifs	Dalles plastiques
	Dalles plastiques avec entre-couche noire
	Lés en matériau plastique et/ou moquette avec sous-couche
	Nez de marche
	Colles
	Étanchéité de cuvelages

Planchers	Coffrage perdu
	Chape maigre (base ciment) Ragréage
	Rebouchage autour de conduits (principalement IGH et ERP)=
4. Conduits, canalisations et accessoires intérieurs et extérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, autres fluides)	Calorifugeage, rubans adhésifs
	Enveloppe de calorifuge
Conduits de vapeur, fumée, échappement	Conduit
	Joints entre éléments Mastics
	Tresses
	Manchons
Câbles électriques	Câbles électriques (isolant souvent de couleur orange) d'alimentation de secours
Clapets/volets coupe-feu	Clapet, volet, rebouchage, ossature
	Étanchéité coupe-feu en traversée cloison ou plancher
Vide-ordures	Conduit
	Joint d'étanchéité des trappes

S'il repère tout autre matériau et produit réputé contenir de l'amiante, il le prend en compte au même titre qu'un matériau ou produit de l'annexe A de la norme NF X46-020.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des composants de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits contenant de l'amiante. Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies ou d'investigations complémentaires ;
- de sondages ;
- de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

À chacune de ces étapes, les matériaux et produits sont enregistrés, leurs caractéristiques sont renseignées.

En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux, ...), de son jugement personnel, de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits pour conclure.

Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

L'ensemble des prélèvements est réalisé dans le respect du mode opératoire PRO 011.

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

A la demande spécifique du client (phase spécifiée dans le contrat), l'opérateur réalise l'évaluation par zone homogène de l'état de conservation :

- des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante à partir des grilles d'évaluation en annexe I, II, III de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante en s'appuyant sur les critères et la grille d'évaluation définis en annexe I de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.
- des autres matériaux et produits contenant de l'amiante sur demande du client (évaluation non imposée par la réglementation actuelle) en s'appuyant sur les critères et la grille d'évaluation définis en annexe I de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

3.3 Limites de la mission

La recherche des matériaux et produits de l'annexe A de la norme NFX 46-020 est réalisée par sondages. Elle ne peut cependant être exhaustive compte tenu du caractère aléatoire et sporadique de son ajout aux matériaux et produits du bâtiment. Certains matériaux et produits l'annexe A de la norme NFX 46-020 peuvent donc ne pas être mis en évidence par la méthode de recherche par sondages : détermination de zones homogènes, fréquence de sondage à l'intérieur des zones homogènes, ... Il n'est ainsi pas exclu que certains matériaux et produits puissent être mis en évidence ultérieurement lors d'opérations de travaux, de démolition ou de réhabilitation.

La mission porte exclusivement sur les bâtiments et locaux dont la liste est détaillée dans les fiches de visite.

La présente mission ne doit pas être confondue avec celle qui incombe au maître de l'ouvrage en matière de repérage d'amiante avant démolition au titre de l'article R 1334-22 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté correspondant du 26 juin 2013.

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et en fonction le programme des travaux décrit au paragraphe 5.2.

Les conduits enterrés sont susceptibles de contenir de l'amiante. Il est impossible d'évaluer leur présence sans réalisation de travaux lourds de terrassement. En cas de travaux les concernant, le donneur d'ordre devra faire procéder à un repérage complémentaire.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi des fibres peuvent migrer et polluer un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.

Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

4 DOCUMENTS SOURCES

4.1 Documents fournis par le client ou disponibles le jour de la visite

Préalablement à l'opération de repérage, les documents suivants nous ont été remis par le propriétaire (ou son mandataire) :

Rapports de repérage antérieur

NEANT

Autres documents

- Programme de travaux

4.2 Documents non fournis par le client

L'opérateur de repérage n'a pas pu réaliser sa mission conformément à la réglementation, car le donneur d'ordre ne lui a pas transmis les documents suivants :

- Plans des locaux
- Plan de prévention

NB : Si les plans ne sont pas fournis par le propriétaire ou son mandataire, la cartographie des opérations de repérage n'est pas possible.

5 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1 Informations relatives au bâtiment

Désignation des locaux :

Adresse :

Crèche du ROUCAS BLANC

14 Traverse SERRE

13007 MARSEILLE

Identification de l'immeuble / du logement :

Bâtiment	Usage	Nombre de niveaux	Surface	Date de permis de construire (ou année de construction)
Crèche du ROUCAS blanc	Garderie (ERP)	2 niveaux : RDC à R+1	Non communiquée	Avant 1997

5.2 Informations relatives à la mission

Date de la commande :

22/01/2014

Périmètre de la mission :

Zone de travaux : Salle d'eau R+1 et Réfectoire R+1

Programme de travaux :

Salle d'eau : Dépose faïence murale /démolition cloison centrale / démolition paillasse /recouvrement sol / peinture complète / dépose et remplacement des sanitaires / création d'un point d'eau.

Réfectoire : Peinture (mur/plafond)

Détails de la visite :

- Date(s) de l'exécution du repérage : 28/01/2014
- Liste des locaux visités : La liste des locaux visités et la liste des matériaux repérés sont reprises en annexe dans les fiches de visite.

Commentaires :

Néant.

Écarts, adjonction ou suppression par rapport à la norme NFX 46-020 :

Néant.

5.3 Prélèvements de matériaux et produits de l'annexe A de la norme NFX 46-020

Référence échantillon	Composant de la construction	Type de Matériau	Localisation du prélèvement			Résultat d'analyse	Description
			Bâtiment	Niveau	Zone ou local		
CC368	Plancher	Colle	Crèche du Roucas Blanc	R+1	Salle d'eau	PAD	Colle blanche de carrelage beige + gravillon (couscous)
CC369	Mur	Colle	Crèche du Roucas Blanc	R+1	Salle d'eau	PAD	Colle blanche de petites faïences rectangulaires mauves, roses et violettes
CC370	Cloison	Enduit lissé + peinture	Crèche du Roucas Blanc	R+1	Salle d'eau	PAD	Enduit lissé plâtreux blanc + peinture sur cloison
CC371	Plafond	Jonction entre panneau	Crèche du Roucas Blanc	R+1	Salle d'eau	PAD	Joint de rebouchage entre BA 13 au plafond
CC372	Mur	Enduit lissé + peinture	Crèche du Roucas Blanc	R+1	Salle d'eau	PAD	Enduit lissé rose + peinture multicouches sur mur donnant sur l'extérieur
CC373	Cloison	Enduit lissé + peinture	Crèche du Roucas Blanc	R+1	Réfectoire / Cuisine	PAD	Enduit blanc plâtreux + peinture
CC374	Mur	Enduit lissé + peinture	Crèche du Roucas Blanc	R+1	Réfectoire / Cuisine	PAD	Enduit lissé rose + peintures multicouches sur mur donnant sur l'extérieur
CC375	Cloison	Joint	Crèche du Roucas Blanc	R+1	Réfectoire / Cuisine	PAD	Joint de rebouchage entre BA 13 composant le coffrage du monte assiette
CC376	Mur	Enduit lissé	Crèche du Roucas Blanc	RDC	Pièce sous salle d'eau	PAD	Enduit plâtreux blanc au plénum

Les échantillons contenant de l'amiante sont identifiés par des cases grisées.

PAD : Pas d'amiante détecté, AD : amiante détecté

6 LISTE ET LOCALISATION DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES

Sur la base des recherches documentaires réalisées et sur la base des investigations menées, on trouvera ci-après le détail des matériaux et produits repérés et leur localisation.

6.1 Matériaux et produits, concernés par le programme de travaux, contenant de l'amiante

Il n'a pas été repéré de matériau et produit contenant de l'amiante.

6.2 Matériaux et produits, concernés par le programme de travaux, ne contenant pas d'amiante

Référence Matériau	Composant de la construction	Type de matériau	Critères de décision	Description + Commentaire	Localisation
BATIMENT : Crèche du Roucas Blanc					
NIVEAU : R+1					
CC368	Plancher	Colle	Résultat d'analyse	Colle blanche de carrelage beige + gravillon (couscous)	Salle d'eau
CC369	Mur	Colle	Résultat d'analyse	Colle blanche de petites faïences rectangulaires mauves, roses et violettes Présent sur mur et paillasse	Salle d'eau
CC370	Cloison	Enduit lissé + peinture	Résultat d'analyse	Enduit lissé plâtreux blanc + peinture sur cloison	Salle d'eau
CC371	Plafond	Jonction entre panneau	Résultat d'analyse	Joint de rebouchage entre BA 13 au plafond	Salle d'eau
CC372	Mur	Enduit lissé + peinture	Résultat d'analyse	Enduit lissé rose + peinture multicouches sur mur donnant sur l'extérieur	Salle d'eau
CC373	Cloison	Enduit lissé + peinture	Résultat d'analyse	Enduit blanc plâtreux + peinture	Réfectoire / Cuisine
CC374	Mur	Enduit lissé + peinture	Résultat d'analyse	Enduit lissé rose + peintures multicouches sur mur donnant sur l'extérieur	Réfectoire / Cuisine
CC375	Cloison	Joint	Résultat d'analyse	Joint de rebouchage entre BA 13 composant le coffrage du monte assiette	Réfectoire / Cuisine
BATIMENT : Crèche du Roucas Blanc					
NIVEAU : RDC					
CC376	Mur	Enduit lissé	Résultat d'analyse	Enduit plâtreux blanc au plénum	Pièce sous salle d'eau

Référence matériau : Référence matériau analysé / abréviation des matériaux reconnus par l'opérateur de repérage comme ne contenant pas d'amiante.

Rappel :

- Le présent rapport ne permet pas au propriétaire de s'affranchir de ses obligations de recherche d'amiante, dans le cadre du code de la santé publique.
- Le maître d'ouvrage doit communiquer les résultats du présent repérage à toutes les entreprises avant travaux.
- Dans le cadre du code du travail, le chef d'entreprise doit procéder, préalablement à toute intervention, à une évaluation du risque d'exposition à l'inhalation de fibres d'amiante

Ce rapport de repérage est établi en 1 exemplaire original. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

ANNEXE FICHES DE VISITE

Bâtiment	Niveau	Local	Matériau	Prélévt	N°éch.	Description	Note	EC	AO	Commentaire	AD
Crèche du Roucas Blanc	R+1	Salle d'eau	Colle	X	CC368	Colle blanche de carrelage beige + gravillon (couscous)					
Crèche du Roucas Blanc	R+1	Salle d'eau	Colle	X	CC369	Colle blanche de petites faïences rectangulaires mauves, roses et violettes				Présent sur mur et paillasse	
Crèche du Roucas Blanc	R+1	Salle d'eau	Remarque			Cloison centrale composées de plaques de plâtres					
Crèche du Roucas Blanc	R+1	Salle d'eau	Enduit lissé + peinture	X	CC370	Enduit lissé plâtreux blanc + peinture sur cloison					
Crèche du Roucas Blanc	R+1	Salle d'eau	Jonction entre panneau	X	CC371	Joint de rebouchage entre BA 13 au plafond					
Crèche du Roucas Blanc	R+1	Salle d'eau	Enduit lissé + peinture	X	CC372	Enduit lissé rose + peinture multicouches sur mur donnant sur l'extérieur					
Crèche du Roucas Blanc	R+1	Réfectoire / Cuisine	Enduit lissé + peinture	X	CC373	Enduit blanc plâtreux + peinture					
Crèche du Roucas Blanc	R+1	Réfectoire / Cuisine	Enduit lissé + peinture	X	CC374	Enduit lissé rose + peintures multicouches sur mur donnant sur l'extérieur					
Crèche du Roucas Blanc	R+1	Réfectoire / Cuisine	Joint	X	CC375	Joint de rebouchage entre BA 13 composant le coffrage du monte assiette					
Crèche du Roucas Blanc	RDC	Pièce sous salle d'eau	Enduit lissé	X	CC376	Enduit plâtreux blanc au plènum					
Crèche du Roucas Blanc	RDC	Pièce sous salle d'eau	Remarque			Faux plafond en laine de verre / laine de verre au plènum / plancher bois					

ANNEXES

RESULTATS DU LABORATOIRE

ARCALIA
Mme Caroline CIPRIANO
 115 rue Louis Armand
 13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-14-SG-001356-01

Version du : 31/01/2014

Page 1/2

Dossier N° : 14Y001067

Date de réception : 30/01/2014 11:22:33

Référence dossier :

Commande n° 1510710129 140109

N° client : 74735

N° prestation : 6113955-2

N° éch.	Référence client	Technique utilisée	Description visuelle de la phase	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	CC368 - colle - Crèche du Roucas Blanc - R+1 - Salle d'eau - colle blanche de carrelage beige + gravillon (couscous)	MET *	Matériau dur beige (carrelage/ faïence)	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		MET *	Matériau semi-dur blanc (colle de carrelage /faïence) et matériau dur gris (indissociable, phases préparées ensemble)	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	CC369 - colle - Crèche du Roucas Blanc - R+1 - Salle d'eau - colle blanche de petites faïences rectangulaires mauves, roses et violettes	MET *	Matériau dur rose (carrelage/ faïence) et matériau dur blanc (colle de carrelage /faïence) (indissociable, phases préparées ensemble)	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		MET *	Matériau dur violet (carrelage/ faïence) et matériau dur blanc (colle de carrelage /faïence) (indissociable, phases préparées ensemble)	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	CC370 - enduit lissé + peinture - Crèche du Roucas Blanc - R+1 - Salle d'eau - enduit lissé plâtreux blanc + peinture sur cloison	MET *	Matériau peinture blanche et matériau semi-dur blanc (enduit) (indissociable, phases préparées ensemble)	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	CC371 - jonction entre panneau - Crèche du Roucas Blanc - R+1 - Salle d'eau - joint de rebouchage entre BA 13 au plafond	MET *	Matériau peinture blanche , matériau fibreux marron et beige (carton) et matériau semi-dur blanc (plâtre) (indissociable, phases préparées ensemble)	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

005	CC372 - enduit lissé + peinture - Crèche du Roucas Blanc - R+1 - Salle d'eau - enduit lissé rose + peinture multicouches sur mur donnant sur l'extérieur	MET *	Matériau peinture blanche et matériau semi-dur rose (enduit) (indissociable, phases préparées ensemble)	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	CC373 - enduit lissé + peinture - Crèche du Roucas Blanc - R+1 - Réfectoire / Cuisine - enduit blanc plâtreux + peinture	MET *	Matériau peinture rose pale et matériau semi-dur blanc (plâtre) (indissociable, phases préparées ensemble)	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	CC374 - enduit lissé + peinture - Crèche du Roucas Blanc - R+1 - Réfectoire / Cuisine - enduit lissé rose + peintures multicouches sur mur donnant sur l'extérieur	MET *	Matériau peinture rose et matériau semi-dur blanc (enduit) (indissociable, phases préparées ensemble)	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	CC375 - joint - Crèche du Roucas Blanc - R+1 - Réfectoire / Cuisine - joint de rebouchage entre BA 13 composant le coffrage du monte assiette	MET *	Matériau peinture beige et matériau fibreux blanc (indissociable, phases préparées ensemble)	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	CC376 - enduit lissé - Crèche du Roucas Blanc - RDC - Pièce sous salle d'eau - enduit plâtreux blanc au plénum	MET *	Matériau semi-dur beige (enduit)	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande



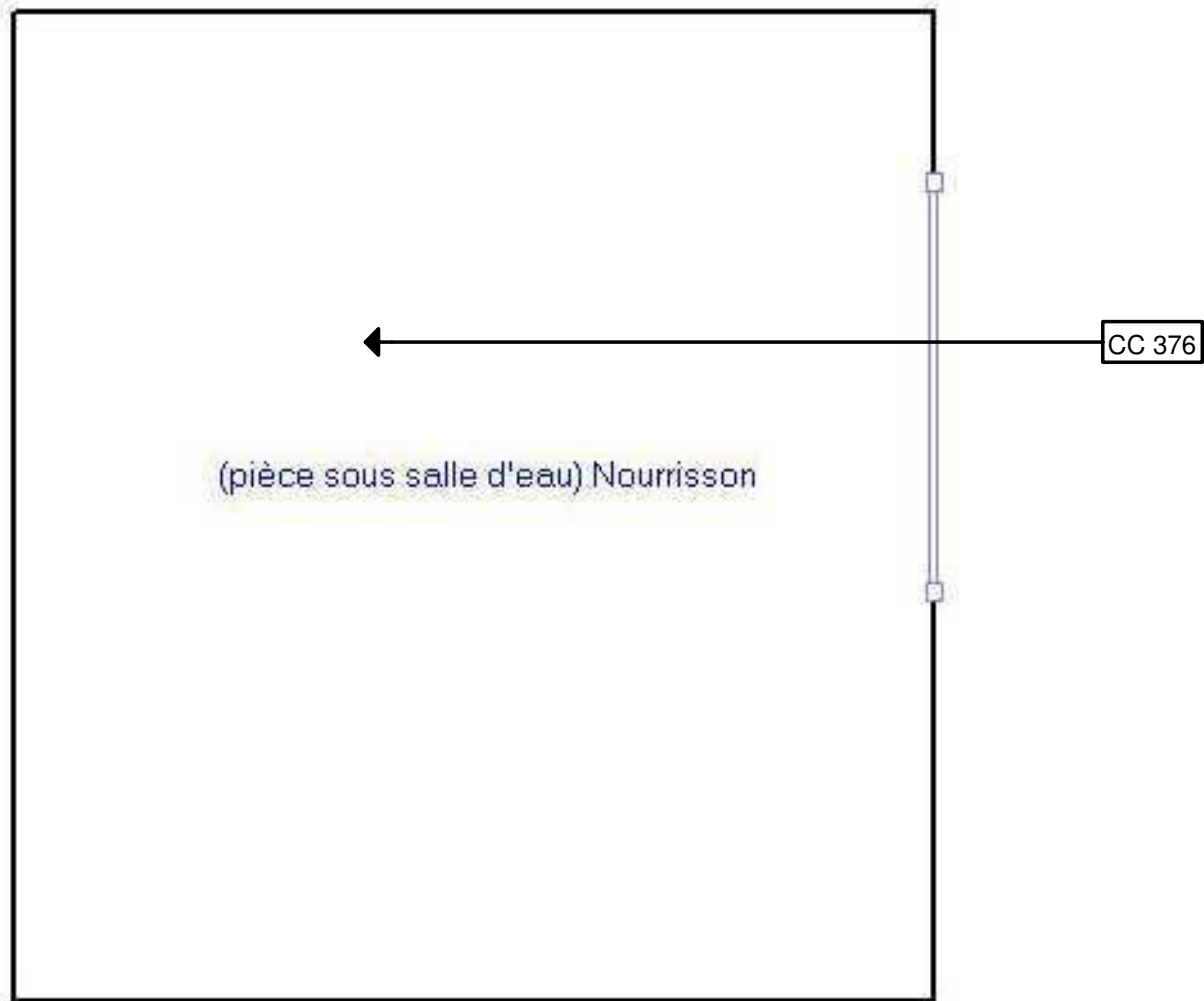
Laurence Delacroix
Technicien de Laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

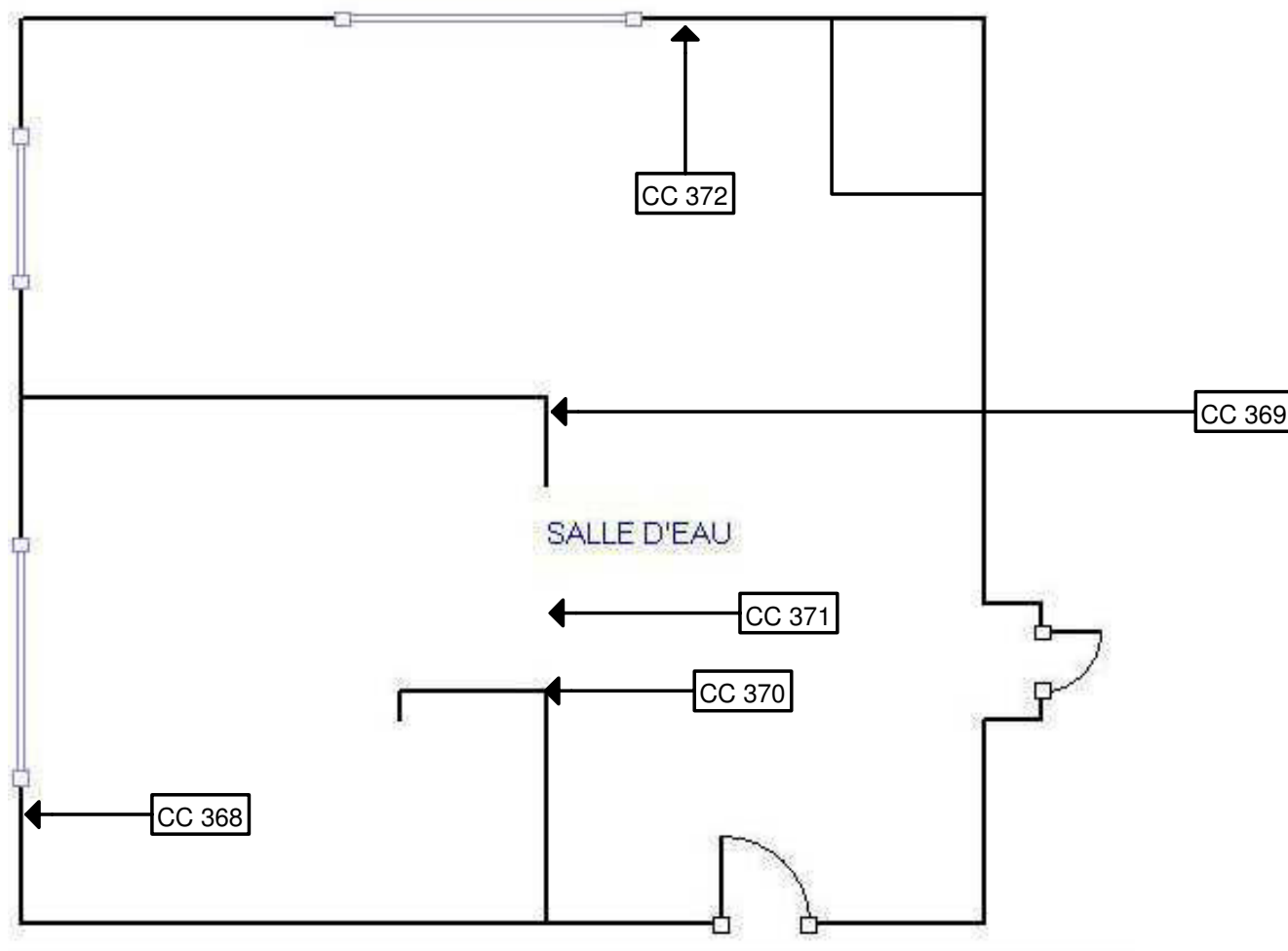
ANNEXES

Localisation des prélèvements

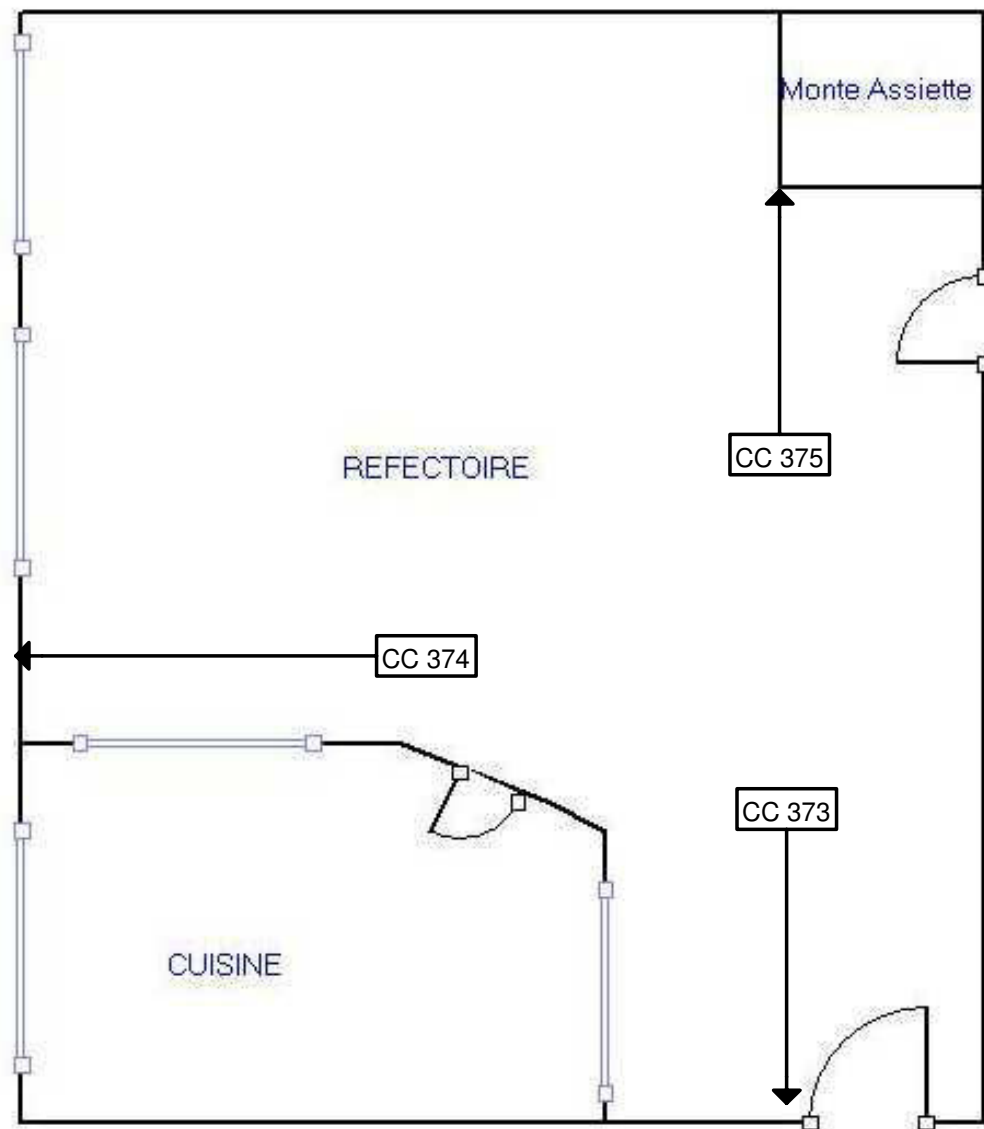
	Localisation des prélèvements	Client	74735
		Prestation	6113955-1
		Page	1 / 3
REFERENCE	DESIGNATION DU BATIMENT	NIVEAU	
Ville de MARSEILLE	ECOLE MATERNELLE	RDC	
Version : 0	Dessinateur : A.KECHIT	Date d'édition : 13/02/2014	



REFERENCE	DESIGNATION DU BATIMENT	NIVEAU
Ville de MARSEILLE	ECOLE MATERNELLE	R+1- Salle d'eau
Version : 0	Dessinateur : A.KECHIT	Date d'édition : 13/02/2014



	Localisation des prélèvements	Client	74735
		Prestation	6113955-1
		Page	3 / 3
REFERENCE	DESIGNATION DU BATIMENT	NIVEAU	
Ville de MARSEILLE	ECOLE MATERNELLE	R+1- réfectoire	
Version : 0	Dessinateur : A.KECHIT	Date d'édition : 13/02/2014	



ANNEXES

Attestation d'assurance

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
CONTRAT : HA RCP0082237**

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur : ARCALIA FRANCE
49 AVENUE PAUL RAOULT
78130 LES MUREAUX

Assuré : ARCALIA FRANCE
49 AVENUE PAUL RAOULT
78130 LES MUREAUX

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox
Diagnosticteurs immobilier

Juridiction et loi applicables : Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'**assuré** déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Au titre du module de couverture Diagnostic Immobilier :

- Contrôle Périodique Amiante
- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb (DRIP)
- Loi Carrez
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro
- Millièmes
- Etat des lieux
- Diagnostic Technique SRU
- Diagnostic accessibilité
- Réalisation de bilans thermiques : infiltrométrie
- Contrôle après travaux plomb
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public
- Diagnostic Eco-Prêt (méthode TH-C-E ex)
- Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)
- Thermographie infra-rouge
- Gestion de déchets issus de la démolition

Au titre du module de couverture Business & Management :

- Formations dans le domaine du diagnostic immobilier

07/05/2013 16:15
RCP0082237

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 0810 50 20 10

Hiscox Europe Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris

Siège social : 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni

Numéro d'enregistrement en Angleterre : 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681

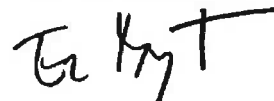
N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FSA 490964 - www.orias.fr

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Juillet 2013 au 30 Juin 2014.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC1006 et du(des) module(s) n° DIA0607, n° MAN0407 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnostiqueurs immobilier", n° RCE1006 et n° RJP1006.

Fait à Paris, le 07/05/2013
Pour les Assureurs



07/05/2013 16:15
RCP0082237

TABLEAU DES GARANTIES

Diagnosticteurs immobilier

HA RCP0082237

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON
--

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties	1 500 000,00 Euros
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	1 500 000,00 Euros

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS
--

- Par année d'assurance	20 000,00 Euros
- Par litige	10 000,00 Euros

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties	8 000 000,00 Euros	par sinistre
Dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 Euros	par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 Euros	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros	par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	1 500 000,00 Euros	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 Euros	par sinistre
- Vol par préposés	30 000,00 Euros	par sinistre

07/05/2013 16:15
RCP0082237

ANNEXES

Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat

Attribué à

Monsieur Achour KECHIT

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.	15/04/2010	15/04/2015
Plomb	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification.	14/06/2010	14/06/2015
DPE	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification.	15/04/2010	15/04/2015
Gaz	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.	15/04/2010	15/04/2015
Electricité	Arrêté du 08 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.	11/05/2010	11/05/2015

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.certification.bureauveritas.fr



Date : 21 septembre 2011
Numéro de certificat : 2147531

Etienne CASAL
Directeur Général



BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France - 60, avenue du Général de Gaulle - 92046 Paris La Défense

BUREAU EMETTEUR : Bureau Veritas Certification France - 41, chemin des Peupliers - BP 58 - 69673 Dardilly Cedex